

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A007-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A007

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au sein des organismes extérieurs
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibérations n°2009_A157, 2011_A003 et 2011_A005, le Conseil de Communauté a désigné Monsieur Jean BONFILLON, Maire de Fuveau et Vice-président de la CPA, au sein d'organismes extérieurs, comme le prévoyait l'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales applicable aux communautés d'agglomération par renvoi de l'article L.5211-2 du même Code.

Suite au décès de Monsieur Jean BONFILLON, Maire de Fuveau et Vice-président de la CPA; il convient de modifier ces délibérations et de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein de certains organismes extérieurs.

Exposé des motifs :

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres des organismes extérieurs sont désignés par le Conseil de communauté parmi ses membres au scrutin secret, à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou règlementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieurs.

En conséquence, le Conseil de Communauté doit procéder à l'élection, parmi les délégués titulaires du Conseil de Communauté, de ses représentants dans les organismes extérieurs tels que figurant dans le tableau ci-joint.

Suite au décès de Monsieur Jean BONFILLON, Maire de Fuveau, Vice-président de la CPA, il convient de procéder à son remplacement au sein de trois organismes extérieurs (voir tableau ci-joint).

Visas :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-10, L1413-1 et L.5211-2;

VU la délibération n°2009_A157 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009 désignant les représentants de la C.P.A. au sein d'organismes extérieurs ;

VU la délibération n°2011_A003 du Conseil communautaire du 25 janvier 2011 désignant les représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ;

VU la délibération n°2011_005 du Conseil communautaire du 25 janvier 2011 désignant les représentants de la C.P.A. au sein du Conseil d'Administration et aux assemblées de l'Association Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de procéder à la désignation au scrutin public des membres des organismes extérieurs ;

- **PROCEDER** à l'élection des délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix appelés à siéger au sein des organismes extérieurs, en remplacement de Monsieur Jean BONFILLON ;

Conseiller communautaire à désigner	Titulaire	Suppléant	Organisme	Délibération à modifier	Conseil Séance du
	T		Fondation Vasarely – Conseil administration	2009_A157	23/10/2009
	T		Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)	2011_A003	25/01/2011
	T		Association Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013	2011_A005	25/01/2011

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la C.P.A au sein des organismes extérieurs

Vote sur la proposition

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs

2 Désignation des représentants de la CPA

Ont déclaré candidature :

Conseiller communautaire à désigner	Titulaire	Suppléant	Organisme	Délibération à modifier	Conseil Séance du
Philippe CHARRIN	T		Fondation Vasarely – Conseil administration	2009_A157	23/10/2009
Philippe CHARRIN	T		Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)	2011_A003	25/01/2011
Philippe CHARRIN	T		Association Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013	2011_A005	25/01/2011

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs

Sont désignés représentants de la C.P.A. au sein des organismes extérieurs

Conseiller communautaire à désigner	Titulaire	Suppléant	Organisme	Délibération à modifier	Conseil Séance du
Philippe CHARRIN	T		Fondation Vasarely – Conseil administration	2009_A157	23/10/2009
Philippe CHARRIN	T		Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)	2011_A003	25/01/2011
Philippe CHARRIN	T		Association Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013	2011_A005	25/01/2011

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JAN. 2014